

LIBERTÉ, ÉGALITÉ... ADELPHITÉ¹ ?

68 c'est la note attribuée en 2021 à l'Union européenne par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) pour les progrès réalisés en matière d'égalité de genre². Une note de 100 signifierait qu'un pays a atteint l'égalité complète entre les femmes et les hommes. Alors l'égalité de genre, un combat qui n'a plus lieu d'être ?



cc. Jeanne Menjoulet - Flickr

7/10, ça peut sembler une bonne note. Mais dans les faits, les inégalités liées au genre en Europe sont loin d'être réglées. Elles sont encore les plus marquées dans le domaine de la prise de décision (aux niveaux politique, économique et social). Vient ensuite le domaine de l'éducation. Il y a aussi l'inégalité face au temps à disposition (qui englobe les tâches domestiques et les domaines de la vie sociale). Une sphère dans laquelle la situation empire. L'EIGE insiste : « Si nous poursuivons au rythme actuel, il nous faudra encore au moins 60 ans pour parvenir à une égalité complète entre les hommes et les femmes. Si des améliorations modestes et constantes ont été observées chaque année, la pandémie de coronavirus menace l'avancée en matière d'égalité de genre³ ».

Des violences spécifiques

Effectivement, la pandémie a accentué les inégalités entre les femmes et les hommes. En 2020 en Belgique, le nombre de plaintes pour discrimination de genre reçues par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a

augmenté de 9% par rapport à 2019. 40% des signalements concernaient le domaine de l'emploi. Dans ce domaine, les signalements pour harcèlement moral sur base du genre ainsi que pour harcèlement sexuel au travail continuent à augmenter (respectivement de +17% et +13%) et ce malgré la forte augmentation du recours au télétravail.

Dans le monde, selon l'UNICEF, près d'une adolescente sur quatre âgée de 15 à 19 ans n'est ni employée, ni scolarisée, ni en formation. Contre un garçon sur dix. Et une adolescente sur vingt âgée de 15 à 19 ans a subi une relation sexuelle forcée, soit environ 13 millions de jeunes femmes. « Les adolescentes sont les plus exposées au risque de violence liée au genre⁴. »

Ces violences sont spécifiques et doivent être nommées comme telles. « Les violences basées sur le genre se définissent comme étant les violences exercées contre une personne en raison de son genre ou de son sexe. Les femmes sont touchées de manière disproportionnée. Le phénomène touche également les personnes dont



l'expression de genre n'est pas conforme à ce qui est communément admis par la société. Ces violences constituent un défi sociétal majeur qui reste profondément ancré dans l'inégalité entre les femmes et les hommes. [...] Ces violences sont présentes dans tous les domaines de la société et touchent toutes les catégories sociales. Elles constituent un des principaux obstacles à l'avènement d'une société pleinement égalitaire⁵. » Parmi ces violences, on peut identifier celles entre partenaires, celles liées à l'honneur, les mariages forcés, les mutilations génitales, la cyberviolence. Mais aussi le harcèlement sexuel, le sexisme dans l'espace public, les violences économiques⁶ ou les violences obstétri-

cales. Nous sommes nombreuses à connaître le harcèlement de rue, à ne pas être payées à la même hauteur qu'un homme⁷, à ne pas avoir accès pleinement aux soins de santé, à ce qu'on ne tienne pas compte de notre spécificité dans les soins qui nous sont proposés...

Des plans d'actions belges

Le système capitaliste alimente une triple domination : raciste, sexiste et économique. Cette triple domination ne touche pas toutes les femmes de la même façon. En d'autres termes, ces inégalités s'aggravent si on est une femme noire pauvre non hétéro en situation de handicap. Il est dès lors fondamental de prendre en compte cette réalité (que l'on appelle *l'intersectionnalité*) dans l'analyse des inégalités et la mise en œuvre des politiques publiques. En Belgique, un Plan d'Action National (PAN) de lutte contre les violences basées sur le genre⁸ a été adopté fin novembre 2021. D'après Sarah Schlitz, secrétaire d'État à l'Égalité des genres et à l'Égalité des chances, « le Plan tient compte des discriminations intersectionnelles et s'adresse à l'intégralité des publics touchés par les violences dans leurs spécificités, notamment les personnes immigrées, LGBTQIA+, racisées, en situation de prostitution ou de handicap. Derrière cette démarche, c'est la philosophie de « ce qui convient aux plus vulnérables convient au plus grand nombre » qui s'applique et permet d'éviter les angles morts⁹ ».

La Belgique a également adopté un plan fédéral « gender mainstreaming » (que l'on peut traduire par « intégration de la dimension de genre ») qui comprend 180 mesures qui

Parfois des chiffres valent mieux qu'un long discours¹

- Dans le monde, les hommes détiennent **50%** de richesses de plus que les femmes.
- **61%** des personnes les plus pauvres sont des femmes.
- La charge que représente le travail domestique et de soins empêche **42%** des femmes dans le monde d'avoir un travail rémunéré.
- **Deux tiers** des analphabètes dans le monde sont des femmes.
- **20%** des femmes de 20 à 24 ans ont été mariées ou en concubinage avant leur majorité.
- **80%** des personnes déplacées climatiques sont des filles et des femmes.
- Dans les pays en développement, les femmes représentent près de **50%** de la main-d'œuvre agricole. Mais seulement **13%** de ces agricultrices possèdent les terres qu'elles cultivent.

1. Chiffres 2021, Oxfam France basés sur les projections de la Banque Mondiale et de l'ONU Femmes.

visent systématiquement à tenir compte des différences de situation qui existent entre les hommes et les femmes dans la mise en œuvre des politiques publiques. « Une politique intègre la dimension de genre quand elle a été établie en tenant compte des éventuelles différences de situation qui existent entre hommes et femmes, de son impact sur ces situations, et qu'elle contribue à réduire ou à éliminer des inégalités entre femmes et hommes¹⁰. »

Les lois sont indispensables pour avancer mais il faut également que les mentalités changent et ça commence très tôt, par l'éducation. Le racisme comme le sexisme s'intègrent dès l'enfance. Chez nous, on pourrait se dire qu'étant donné l'évolution des lois, l'égalité est atteinte. Or, comme le rappelle Vie féminine : « les inégalités liées au genre dans la société apparaissent de manière plus insidieuse, moins flagrante, ce qui les rend plus difficiles à observer¹¹ ».

Claudia Benedetto



GLOSSAIRE¹

- **GENRE** : Le genre est une construction sociale, psychologique et culturelle qui s'effectue dans le cadre du processus de socialisation. Les sociétés mettent en place des normes et des attentes liées au genre, que les individus assimilent. Les normes de genre – souvent limitées aux notions de masculinité et de féminité – évoluent au fil du temps, mais sont généralement basées sur un ordre hétéronormatif qui prévoit qu'il y a deux sexes et deux genres et qu'ils sont attirés l'un par l'autre. Il existe pourtant beaucoup de possibilités de genre, qui se situent entre les (ou à l'extérieur des) deux pôles féminin – masculin.
- **IDENTITÉ DE GENRE** : L'identité de genre renvoie à la manière dont une personne se définit. C'est le genre auquel une personne s'identifie. L'identité de genre peut donc être différente du genre assigné à la naissance par le médecin (= sexe assigné à la naissance). Lorsque l'identité de genre correspond au genre assigné à la naissance, on parle de personnes cisgenres. L'identité de genre n'a rien à voir avec l'orientation sexuelle.
- **EXPRESSION DE GENRE** : Il s'agit des différentes manières dont les personnes expriment leur identité de genre (l'apparence) et la performance socialement. Cela peut être de façon plutôt féminine, plutôt masculine, plutôt androgyne.... L'expression de genre varie énormément en fonction des régions du monde et des époques. Il est tout à fait possible de s'identifier en tant qu'homme (identité de genre) et d'avoir une apparence plutôt « féminine » (expression de genre).
- **SEXE** : Le « sexe » fait référence aux caractéristiques biologiques et physiologiques qui différencient les hommes des femmes. Le sexe est généralement attribué à la naissance (parfois plus tard, par exemple dans le cas des personnes intersexuées). Le sexe peut être changé.
- **LGBTQIA+ (Lesbienne, Gay, Bisexuelle, Transgenre, Queer, Intersexe, Asexuelle, + toutes les autres diversités)** exprime la diversité des sexualités, des préférences et des genres.

1. Conseil de l'Europe : Sexe et genre, www.coe.int/fr/web/gender-matters/sex-and-gender
Glossaire de la Rainbowhouse Bruxelles, consultable en ligne : http://rainbowhouse.be/wp-content/uploads/2017/07/glossairefr_modifs2.pdf?fbclid=IwAR0NdboCwitZljFq8kAW7XJ5S-F7WNstK1b-05M5PweKjWANNyFR2WJ1nYM.

1. Le terme d'adelphité, plus « neutre » et surtout plus inclusif, regroupe à la fois la fraternité et la sororité, sans dimension ni mention genrée. Il désigne la solidarité entre ses semblables, qu'ils soient hommes, femmes ou non binaires.
2. Gender equality Index : [Gender Equality Index | European Institute for Gender Equality \(europa.eu\)](https://www.eiu.com/en/gender-equality-index/)
3. Extrait du site internet de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) : <https://eige.europa.eu/fr/in-brief>
4. <https://www.unicef.org/fr/egalite-des-genres>
5. Plan d'Action National de lutte contre les violences basées sur le genre 2021-2025 (PAN).
6. La violence économique fait référence à des comportements qui n'ont d'autre but que de vouloir isoler et contrôler une femme en la privant d'autonomie financière. Cela concernerait une Belge sur sept. 4 foyers monoparentaux sur 5 sont des mamans solos (soit 989 680 foyers belges). Et près de 4 pensions alimentaires sur 10 ne sont pas payées (ou pas régulièrement). (Chiffres Cabinet de la secrétaire d'Etat à l'Égalité des genres et à l'Égalité des chances, Sarah Schlitz).
7. Même si cet écart tend à diminuer, l'inégalité réside aussi dans le temps de travail qui est plus souvent partiel pour les femmes et souvent « non choisi, contraint par une charge de travail domestique inéquitablement répartie ».
8. Plan d'Action National de lutte contre les violences basées sur le genre 2021-2025. Pour consulter le PAN : [20211125-PAN-2021-2025-clean-FR.pdf \(sarahschlitz.be\)](https://www.sarahschlitz.be/20211125-PAN-2021-2025-clean-FR.pdf)
9. Le Plan d'Action National de Lutte contre les violences basées sur le genre 2021-2025 a été adopté ce vendredi 26 novembre 2021 ! - Sarah Schlitz
10 [Plan fédéral Gender mainstreaming | Institut pour l'égalité des femmes et des hommes \(belgium.be\)](https://www.belgium.be/fr/egalite-des-genres/plan-federal-gender-mainstreaming)
11. Pour une éducation non sexiste dès la petite enfance, Fédération des services maternels et infantiles de Vie féminine.